Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS
Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département
CALVADOS
Canton
CAEN XVI

DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six
Le 26 mai
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation	**13 mai 2026**	
Date d'affichage	**13 mai 2026**	
Nombre de conseillers	**en exercice**	**33**
	Présents	**28**
	Votants	**33**

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Aminthe RENOUF, Véronique BERGERON, Martial LEFEVRE, Jean-Pierre BOUILLON, Sabahat AYDAR, Yann DRUET, Françoise DUPARC, Sylvain JOBEY, Céline GADONNA, Bernard MUSUALU, Gérald RASOANAIVO, Christophe HEBERT, Claude L'HIRONDEL, Sébastien LAGALLE, Caroline POITEVIN, Virginie DALY, Stéphanie FREMONT, Leslie AUBERT, Didrik JANIN-HAMEL, Sonia CANTELOUP, Ludovic FORTIN, Jean-Claude ESTIENNE, Noëlle LE MAULF, et Clémence HEROUT **formant la majorité des membres en exercice.**
Procurations : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO **a respectivement donné pouvoir à :** Véronique BERGERON, Gérald RASOANAIVO, Thierry RENOUF, Martial LEFEVRE et Clémence HEROUT.
Absents excusés : Philippe GIRONDEL, Justine PREVEL, Ayhan AYDAR, Louise LEFEVRE et Cédric EVANO.
Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Clémence HEROUT.

N° 2026-084 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ÉCOLE ELEMENTAIRE JEAN VILAR – CLASSE DE DECOUVERTE « LES CHATEAUX DE LA LOIRE » DU 1ER AU 3 JUIN 2026

L'école Jean Vilar sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte « Les châteaux de la Loire », prévue du 1er au 3 juin 2026, à destination des élèves de CM1 et CM2.

Ce projet pédagogique s'inscrit pleinement dans le parcours éducatif des élèves et vise à favoriser l'ouverture culturelle, la découverte du patrimoine, le vivre-ensemble et la cohésion du groupe classe. Il constitue, pour certains enfants, une opportunité rare de participer à un séjour scolaire avec nuitées.

Au regard du coût global du séjour, et afin de limiter la participation financière demandée aux familles, l'école a mobilisé plusieurs sources de financement (coopérative scolaire, association de parents d'élèves, participation municipale habituelle). Malgré ces financements, un reste à charge subsiste, justifiant la demande de subvention exceptionnelle auprès de la Ville.

Dans ce contexte, et conformément à sa politique de soutien aux projets éducatifs portés par les écoles communales, il est proposé au Conseil municipal d'examiner favorablement cette demande.

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le budget communal en vigueur ;
VU la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'école Jean Vilar dans le cadre de l'organisation d'une classe découverte « Les châteaux de la Loire », prévue du 1er au 3 juin 2026 pour les élèves de CM1 et CM2 ;
VU l'avis de la commission « Petite-Enfance – Éducation – Enfance Jeunesse » réunie le 20 mai 2026 ;

CONSIDERANT l'intérêt pédagogique de ce projet, permettant aux élèves de bénéficier d'une ouverture culturelle, de renforcer la cohésion du groupe et de s'inscrire pleinement dans le projet éducatif de l'école ;

CONSIDERANT que ce séjour représente un coût important pour les familles et que l'octroi d'une subvention exceptionnelle permet de limiter la participation financière demandée aux parents ;

CONSIDERANT que la Ville d'Ifs soutient régulièrement les projets éducatifs portés par les écoles de la commune ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL,** après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'école Jean Vilar, afin de soutenir l'organisation de la classe découverte « Les châteaux de la Loire ».

FIXE le montant de cette subvention à 1 906 €.

PRECISE que cette subvention sera versée à la coopérative scolaire de l'école Jean Vilar, par l'intermédiaire de l'OCCE, conformément aux modalités de gestion des fonds des écoles.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Ifs, le 26 mai 2026

MAIRIE D'IFS (Calvados)

Secrétaires de Séance,

Le Maire,

Martine LHERMENIER

Michel PATARD-LEGENDRE

Clémence HEROUT

Rendue exécutoire le : 29/05/2026
Affichée le : 29/05/2026

Acte à classer

2026-084

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-29T14-12-40.00 (MI270087718)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20260529-2026-084-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution d'une subvention exceptionnelle - École élémentaire Jean Vilar - classe de découverte " Les châteaux de la Loire " du 1er au 3 juin 2026

Date de décision : 29/05/2026

CERTIFIÉ
Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Attribuées aux associations

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2026-084.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé	Date **29/05/26** à **13:58**	Par **LELONG EMILIE**
Transmis	Date **29/05/26** à **14:12**	Par **LELONG EMILIE**
Accusé de réception	Date **29/05/26** à **14:16**	